

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-170968/A

Amd. No. - N° de la modif.
01

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwl003

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.076951.039

File No. - N° du dossier

Project No.- No. du projet

Question and Answers:

Q: Please clarify the maximum number of pages for the technical proposal

A: The maximum number of pages (including text and graphics) to be submitted for the Rated Requirements under Technical Evaluation – Mandatory Technical and Point Rated Criteria Annex D is [forty (40)] pages.

Delete:

- Item 1.2.1.3, page 42 of 57, "The order of the technical bid should follow the order established in the Submission Requirements Section of the RFP. The maximum number of pages (including text and graphics) to be submitted is 36."
- Item 1.2.1.4, page 42 of 57, "The consequence of exceeding the maximum 36 page limitation is that all pages that extend beyond the 36 page limitation will be removed from the technical proposal submission and will not be forwarded to the PWGSC Evaluation Committee for evaluation."

Insert:

- Item 1.2.1.3, page 42 of 57, "The order of the technical bid should follow the order established in the Submission Requirements Section of the RFP. The maximum number of pages (including text and graphics) to be submitted is 40."
- Item 1.2.1.4, page 42 of 57, "The consequence of exceeding the maximum 40 page limitation is that all pages that extend beyond the 40 page limitation will be removed from the technical proposal submission and will not be forwarded to the PWGSC Evaluation Committee for evaluation."

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-170968/A

Amd. No. - N° de la modif.
01

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwI003

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.076951.039

File No. - N° du dossier

Project No.- No. du projet

Questions et réponses :

Questions : Veuillez préciser le nombre maximum de pages de la proposition technique

Réponses : Le nombre maximum de pages (y compris le texte et les graphiques) à présenter pour les exigences cotées en vertu de l'Évaluation technique – Critères techniques obligatoires et les Critères d'évaluation cotés – Annexe D est de quarante (40) pages.

Supprimer

Les rubriques de la soumission technique devraient suivre l'ordre établi dans la section « Exigences de présentation » de la DP. Le nombre maximal de pages (y compris le texte et les graphiques) pouvant être soumis est de 36. Les documents suivants ne comptent pas dans le nombre maximal de pages susmentionné :

Si la limite de 36 pages n'est pas respectée, toutes les pages excédentaires seront retirées de la soumission technique et ne seront pas acheminées au comité d'évaluation de TPSGC.

Insérer

Les rubriques de la soumission technique devraient suivre l'ordre établi dans la section « Exigences de présentation » de la DP. Le nombre maximal de pages (y compris le texte et les graphiques) pouvant être soumis est de 40. Les documents suivants ne comptent pas dans le nombre maximal de pages susmentionné :

Si la limite de 40 pages n'est pas respectée, toutes les pages excédentaires seront retirées de la soumission technique et ne seront pas acheminées au comité d'évaluation de TPSGC.